



Espace René Greisch sur le site de Montauban-Buzenol © photo: J.-P. Ruelle

APPEL À CANDIDATURES PRIX DU LUXEMBOURG 2024

Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge (CACLB) organise une nouvelle édition du Prix du Luxembourg.

Le concours triennal d'arts plastiques s'adresse aux **artistes de la province âgés de moins de 35 ans**, œuvrant dans les domaines du dessin, la peinture, la gravure, la photographie, la vidéo, la sculpture, la sérigraphie, la céramique, la performance, l'architecture, le stylisme, l'installation ou encore les arts sonores et numériques.

Véritable tremplin pour la jeune création contemporaine du Luxembourg belge, il a révélé plusieurs talents faisant aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance professionnelle dans le milieu artistique. Elise Claudot, Charles-Henry Sommelette, Katherine Longly, Gauthier Pierson, Elodie Antoine, Rohan Graëffly ou Laurent Antonelli comptent parmi les lauréats du prix.

Les artistes sélectionnés pour cette nouvelle édition du Prix du Luxembourg participeront à une exposition collective qui sera présentée sur le site de Montauban-Buzenol au printemps 2024.

Un prix unique d'un montant indivisible de 2500 € sera en outre attribué à un candidat.

Les candidatures devront être envoyées pour le **1^{er} novembre 2023** au plus tard.

Le règlement du concours est disponible sur le site de l'organisateur: **www.caclb.be**

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du CACLB:

bureau@caclb.be

+32 (0)63 22 99 85

CACLB



ARTICLE 1

Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge organise une nouvelle édition du concours intitulé « Prix du Luxembourg ». Il s'adresse à tous les artistes âgés de moins de 35 ans au 31 décembre 2023, œuvrant dans les domaines du dessin, la peinture, la gravure, la photographie, la vidéo, la sculpture, la sérigraphie, la céramique, la performance, l'architecture, le stylisme, l'installation, les arts sonores et numériques et **ayant une relation avec la province du Luxembourg, soit en y étant né, soit en y étant domicilié depuis au minimum un an, soit en y ayant une pratique artistique depuis au minimum un an.**

ARTICLE 2

Un prix unique d'un montant indivisible de 2500 € sera attribué à un candidat. Le jury se réserve le droit de ne pas l'attribuer ainsi que celui d'accorder d'autres mentions. Le CACLB restera en outre attentif au travail des candidats retenus en vue d'expositions futures.

ARTICLE 3

Le concours se déroulera en 2 phases.

1. Un jury de pré-sélection formé des membres du conseil culturel du CACLB (liste disponible sur demande) étudiera l'ensemble des candidatures reçues et choisira les artistes invités à présenter des œuvres à l'exposition d'ensemble qui aura lieu sur le site de Montauban-Buzenol au printemps 2024. Chaque artiste sera averti personnellement des résultats de cette pré-sélection. La liste des candidats non retenus demeurera confidentielle.

2. Les artistes retenus seront invités à participer à l'exposition « Prix du Luxembourg 2024 » en présentant 3 œuvres au maximum. Le CACLB prendra en charge la scénographie de l'exposition.

Le choix du lauréat sera déterminé par un jury professionnel qui procédera à l'examen des œuvres et statuera pour la remise du prix à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats seront proclamés lors du vernissage de l'exposition au printemps 2024.

ARTICLE 4

La participation au Prix du Luxembourg 2024 est gratuite. Elle n'est enregistrée que sur réception de la fiche d'inscription ci-annexée dûment remplie, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité (ou un certificat de domiciliation en cas de naissance hors de la province) et d'un dossier constitué d'une documentation aussi complète que possible sur l'œuvre et la carrière de l'artiste. Celui-ci comprendra notamment une notice biographique, des textes, extraits de presse et photographies d'œuvres récentes ainsi qu'une proposition d'un maximum de 3 œuvres destinées à l'exposition et accompagnées d'une légende (titre, technique, matériaux, dimensions, date), ceci devant permettre au jury de procéder à la première sélection. Il devra être envoyé

sous format papier ou numérique (par courriel ou via Wettransfer ou autre plateforme de partage). **Les candidatures devront parvenir pour le 1^{er} novembre 2023 au plus tard** au Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge.

Par courrier : Rue du Moulin, 35 – 6740 ETALLE

Par courriel : bureau@caclb.be

ARTICLE 5

Les artistes dont le dossier aura été retenu seront invités à déposer au maximum 3 œuvres aux lieux et dates qui leur seront communiqués. Chaque œuvre sera identifiée par les indications suivantes : nom, prénom et titre de l'œuvre. Un système d'accrochage ou de présentation doit être prévu pour chaque œuvre. Toute œuvre non retirée à l'échéance des six mois suivant le vernissage devient de plein droit la propriété des organisateurs.

ARTICLE 6

Aucun sujet n'est imposé, sont acceptés tous les arts plastiques y compris, stylisme, architecture, performance, les installations sonores et numériques. Chaque artiste ne peut présenter plus de **3 œuvres**. Celles-ci doivent avoir été **réalisées depuis moins de 3 ans**. Il peut s'agir d'œuvres in situ présentées en extérieur. Celles-ci devront toutefois être adaptées aux conditions d'exposition extérieure et pouvoir résister à la durée de présentation de l'exposition.

ARTICLE 7

Le dépôt et la reprise des œuvres se feront aux frais, risques et périls des candidats, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs. Ces derniers se chargent d'assurer les œuvres durant le dépôt et l'exposition, à l'exception des œuvres présentées en extérieur qui ne pourront être couvertes par une assurance. L'artiste précisera pour chacune des œuvres la valeur d'assurance et éventuellement le prix de vente.

ARTICLE 8

Le jury sera composé de membres choisis pour leur compétence dans le domaine des arts plastiques contemporains de la Grande Région.

ARTICLE 9

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les œuvres sélectionnées dans un catalogue ou à toutes fins utiles pour la promotion du concours.

ARTICLE 10

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit intégralement au présent règlement. Les réserves ne sont pas admises. Tout litige sera tranché souverainement par le comité organisateur repris à l'article 1.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du CACLB :

Tél : 063 22 99 85 – E-mail : bureau@caclb.be

FICHE D'INSCRIPTION | PRIX DU LUXEMBOURG 2024

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE COMPLÈTE _____

TÉLÉPHONE _____ GSM _____

E-MAIL _____

Je m'inscris au concours « Prix du Luxembourg 2024 » et souscris au règlement.

Je joins les documents suivants au dossier:

- copie de la carte d'identité
- certificat de domiciliation (uniquement en cas de naissance hors de la province)

Fait à _____

Le _____

Signature _____

À renvoyer pour le 1^{er} novembre 2023 au plus tard au

CACLB
Rue du Moulin, 35
6740 ETALLE
bureau@caclb.be

